



Administration communale de  
Junglinster  
12, rue de Bourglinster  
L-6112 Junglinster

N/Réf. : 107482-S1

V/Réf. : 20250794

**Objet : Rapport de monitoring (« *Herstellungskontrolle* ») dans le cadre de la réalisation « nouveau quartier » (NQ) « Laangwiss III », conformément à la décision ministérielle n° 107482 du 21 mai 2024**

Monsieur le Bourgmestre,

En date du 26 août 2025, le bureau LSC360 a introduit un rapport de monitoring dans le cadre de la réalisation « nouveau quartier » (NQ) « Laangwiss III » sur des fonds inscrits au cadastre de la commune de Junglinster, sections JB de Junglinster et RB de Gonderange, sous les numéros 1181/4262, 1633/8546, 1173/2497, 1173/2703 et 1173/2702.

Les conclusions présentées dans le rapport « *Suivi der naturschutzrechtlichen Auflagen Herstellungsbericht 2025 Réf-N° 107482* », élaboré par le bureau LSC360, sont partagées. Cependant, il ressort du contrôle que des dommages importants causés par le gibier sont déjà visibles sur les plantations de haies. Afin de prévenir toute dégradation supplémentaire, il est impératif de mettre en place des mesures de protection complémentaires, telles que l'utilisation de gaines de protection pour les jeunes plants ou l'installation d'une clôture de protection contre le gibier, mesures particulièrement recommandées.

Par ailleurs, l'ensemble des mesures d'atténuation prévues n'a pas encore été intégralement mis en œuvre. Les tas de bois (*Reisighaufen*) doivent encore être installés et les nichoirs doivent toujours être accrochés conformément aux prescriptions.

Ces mesures sont à réaliser conformément aux instructions du préposé de la nature et des forêts.

Un nouveau rapport de monitoring est à soumettre pour validation au Service autorisations durant l'année 2026.

La décision n° 107482 du 21 mai 2024 reste entièrement applicable.

Veuillez agréer, Monsieur le Bourgmestre, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Ministre de l'Environnement, du Climat  
et de la Biodiversité

Marianne Mousel  
Premier Conseiller de Gouvernement